

**ARRÊTÉ PORTANT  
Sur l'organisation de la fête des écoles**

Le Maire de la Commune de LHERM (Haute-Garonne),

Vu la requête de l'Association Les Lherminots concernant la fête des écoles du 29 juin 2024

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la Voirie Routière

Considérant qu'afin d'assurer la sécurité publique, il y a lieu de réglementer la circulation sur le territoire de la commune ;

**ARRÊTE**

**Article 1** : le samedi 29 juin 2024 de 9h00 à 20h00, la voie d'accès longeant la salle des fêtes et la MJC sera fermée et interdite à la circulation.

**Article 2** : la signalisation afférente à cette interdiction sera mise en place par les services techniques et par l'association Les Lherminots.

**Article 3** : le présente arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.

**Article 4** : M. le commandant de la brigade de gendarmerie de MURET, le Maire de Lherm, l'association Les Lherminots, sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

**Le Maire, Frédéric PASIAN**

  
